

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 15 AVRIL 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 46

Tous les délégués

sauf

Mme HITTLER, MM. LOBSTEIN, SUSS, FROEHLICH, ZINCK, Mme GESANG
(excusés) qui étaient représentés respectivement par MM. VOGEL, RUDOLF,
Mme FILSER, MM. FEIG, DUBOIS, Mme GEMUND.
MM. HERRLE, Cl. KLIPFEL.

DEL. N° 50 /2002

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2001 - AFFECTATION DES RESULTATS
« ZONE D'ACTIVITES »**

- VU le compte administratif « zone d'activités » de l'exercice 2001 présentant
. un résultat de fonctionnement déficitaire de 195 546,56 F
- VU sa délibération en date du 25 mars 2002 par laquelle le Conseil Communautaire
approuve le compte administratif « zone d'activités » 2001
- CONSIDERANT la proposition du Président d'affecter 195 546,56 F à la section de
fonctionnement du budget primitif 2002 « zone d'activités »

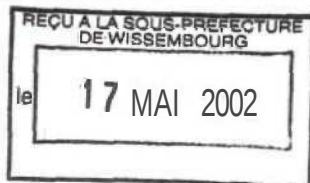
le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'approuver la proposition du Président

***. d'affecter le résultat de fonctionnement déficitaire de 195 546,56 F à la
section de fonctionnement du budget primitif « zone d'activités » 2002,***

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 16 avril 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

**Le Président,
Bernard LOGEL**